

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'An Deux Mille seize, le vingt-sept janvier à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, HONNONS Valérie, SISTAC Patricia et Mrs BONIFAS Philippe, BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude.

Pouvoir : Mr Éric ARAUJO a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC.

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente.

Secrétaire de séance : Stéphanie COULOMB a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur l'indemnité de conseil de la Trésorière.

Délibération sur l'indemnité de conseil de la Trésorière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 pour la Trésorière. Cette indemnité est calculée en fonction du budget. Pour l'année 2015, le montant net s'élève à 265.41 € soit 291.20 € Brut.

Le conseil municipal décide, au vue des baisses de dotations, **de ne pas allouer cette somme à la trésorière** pour l'année 2015 avec 8 voix CONTRE et 3 voix POUR. Par contre, pour les années futures, l'assemblée décide de se prononcer d'une année sur l'autre.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2015

Approuvé à l'unanimité

2 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2015

Approuvé à l'unanimité

3 – Délibération sur la demande de location et devis de l'ALCTJ (Association Locale pour le Culte des Témoins de Jéhovah)

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de location de la salle des fêtes de l'Association ALCTJ le mercredi 23 mars 2016 à un tarif préférentiel. Monsieur le Maire indique que cette association procède, comme chaque année, à un nettoyage complet (sol, mur et vitres) de la salle des fêtes avant leur manifestation. Il donne lecture du devis fourni dans le cas où on devrait effectuer le nettoyage d'un montant de 670 €.

Le conseil décide d'accepter de louer la salle des fêtes à l'ALCTJ au tarif de 200 €.

4 – Délibération sur la rémunération du coordonnateur du recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Nathalie LOUBIERES, secrétaire, a été désignée coordonnateur communal pour le recensement de la population lors du conseil municipal du 3 juin 2015. Au vue du travail supplémentaire à celui de son poste au secrétariat, monsieur le maire propose de lui attribuer une prime.

Le conseil décide de lui attribuer la somme de 200 €.

5 – Délibération sur la modification des statuts du SDEHG

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute Garonne (SDEHG) concernant la mise en place de bornes électriques. Lors de sa réunion du 26 novembre dernier, le comité syndical a décidé d'engager une procédure de modification des statuts de l'établissement en vue de l'exercice de nouvelles compétences en matière de transition énergétique tel que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Approuvé à l'unanimité

6 – Réflexion sur la mise en place de préfabriqué pour les employés du service technique

Monsieur le Maire donne la parole à Serge DUPRAT et Claude MAZIERES concernant la mise en place d'un préfabriqué pour les employés techniques. En effet, depuis la création de la restauration scolaire dans les anciens ateliers municipaux, les agents techniques ont **provisoirement** leurs ateliers dans les garages récemment acquis de Mme PERRIN situés en face de l'école.

Serge DUPRAT informe qu'après différentes recherches, le prix moyen d'un préfabriqué d'occasion de 6mx2,5m s'élève environ à 5.100 € HT. Il précise qu'il faudra inclure en supplément les frais de raccordement à l'assainissement par exemple. Intervention de Monsieur le Maire qui demande que les devis soient faits rapidement.

7 – Réflexion sur le changement d'horaires du secrétariat

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire Nathalie LOUBIERES qui,

- Expose sa surcharge de travail et demande de mettre en place, à l'essai, une augmentation d'heures avec un nouvel aménagement des ouvertures de mairie.
- Propose d'effectuer 20h hebdomadaires comprenant les heures de présence en mairie, les déplacements en sous-préfecture, en trésorerie, à la poste, à la permanence du PETR (par soucis d'économie d'envoi des recommandés) et sa présence aux conseils municipaux.
- Propose d'ouvrir la mairie par journée entière (ex : mardi et vendredi)
- Rappelle également qu'elle est un agent intercommunal et que le conseil municipal de Lagrâce-Dieu doit se réunir prochainement pour décider de cette proposition.

Le conseil approuve cette augmentation d'heures ainsi que les nouveaux jours d'ouverture qui seront mis en place (si le conseil municipal de Lagrâce-Dieu accepte ces propositions) dès le 1er mars 2016.

8 – Questions diverses

Philippe BONIFAS :

- propose de changer la boîte aux lettres de la poste par une plus grande qui serait placée à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique
- suggère l'installation d'une main courante pour accéder à la mairie afin de faciliter l'accès aux personnes âgées et à mobilité réduite. Intervention d'Arlette DARBAS qui propose de mettre en place cette main courante côté escalier.

Décision à l'unanimité pour installer la main courante au niveau des escaliers

Thierry BONCOURRE :

- indique que le château de Puydaniel est à la vente
- rappelle que des projets (agrandissement de la mairie, rénovation de la maison à colombage et hangar et la création d'ateliers municipaux) sont en envisagés.
- propose d'investir dans l'achat du château. Il argumente sa proposition dans le sens où les projets envisagés, précédemment cités, représentent du temps et de l'argent : Le château est en bon état. Il faut savoir que la commune bénéficierait de subventions, qu'elle projetterait de vendre ou louer la mairie, de vendre le hangar et la maison à colombages. Une estimation des domaines devra être faite. L'achat du château permettrait d'installer le secrétariat, les ateliers municipaux, créer des salles de réunions, salle de mariage, salle des associations : Il existe beaucoup de volume.

Le débat au sein du conseil municipal est animé. Cet achat permettrait de conserver le patrimoine de la commune. Serge DUPRAT précise, qu'avec cet éventuel investissement, il ne faudra pas augmenter les impôts. Monsieur le Maire s'oppose à cette hypothèse d'augmentation et indique qu'il faut attendre le résultat de l'analyse financière. Par contre, il demande de faire un point sur les taxes foncières de la

commune. En effet, il existe des différences importantes entre les ménages de Puydaniel.

Le conseil municipal approuve ce projet d'achat du château.

Claude MAZIERES :

- Propose de repeindre l'intérieur de la salle des fêtes. Un devis a été demandé auprès de la société RECA. La Couleur blanche pour les murs et les portes en gris est retenue. Le conseil donne un avis favorable.
- Le Carnaval des écoles est organisé à Puydaniel le Samedi 12 mars : Il faudrait prévoir le gouter. Le repas du soir sera géré par le Comité des fêtes et les bénéfices seront reversés aux écoles.
- Suivi d'une formation sur les budgets organisé par l'ATD: la DGF est amenée à diminuer.
- Rappel de la réunion avec le CAUE le mardi 2 février à 15h30 concernant la suite des projets communaux

Arlette DARBAS :

- Visionnage d'un compte rendu de réunion du SIVU :
 - o Information sur la rénovation de la cité moderne
 - o Accompagnement des Mairies dans le traitement des situations de non décence. Cette mission de traitement des signalements relatifs à l'Habitat jusqu'alors prise en charge par l'ARS (Agence Régionale de Santé ⁽¹⁾) est reprise désormais par le SIVU qui réalise un état des lieux concernés : les constat portent essentiellement sur les conditions de vie et des l'état du logement (alimentation en eau potable, les lieux, les sanitaires, types de chauffage, installation électrique, prolifération des rats, blattes., état du toit, façade, état du réseau d'assainissement, entretien de la propriété). Le maire est tenu de mettre en place les pouvoirs de police. Un questionnaire sera être adressé aux mairies.
- Demande de revoir la mise en place du règlement du cimetière: Monsieur le Maire informe qu'un devis a été fait sur la gestion du cimetière et au vue de son coût élevé, la commission finances étudiera ce devis pour l'intégrer ou non au budget 2016.
- Monsieur le Maire demande à Arlette DARBAS de refaire un renouvellement des gestes aux premiers secours et de former éventuellement des nouvelles personnes. Il est proposé de faire une note d'information aux habitants en proposant différentes dates.

9- Informations du Maire

- Rappel de la réfection aux monuments aux morts le 22 et 23 février prochain
- Réception d'un courrier du Père SAPHY qui nous remercie du versement de l'indemnité
- Très bonne participation des habitants aux vœux
- Le Cyprés menaçant, situé au cimetière, a été coupé
- La réfection du Chemin du cimetière n'a pas été validé car réfection non conforme. Les travaux seront repris au printemps.
- La cabine téléphonique a été retirée
- Mise en place de panneaux d'affichage : penser à noter "Réserver aux informations municipales et associations de Puydaniel"
- Une odeur de gaz a été constatée pendant deux jours dans le village : Une intervention des pompiers et de TIGF (Transport Infrastructures Gaz France) a eu lieu. Il n'y a aucune crainte à avoir. La supposition des professionnels est qu'une "personne" a déversé dans le tout à l'égout un solvant. Monsieur le Maire demande à Mr BLANCHON (présent dans le public) s'il a remarqué cette odeur. La réponse de Mr BLANCHON signale : "effectivement, cela fait trois ans que nous sentons des odeurs de solvant, essence et white spirit de temps en temps".
- Rdv demain vers 11h avec Pauline BLANC, instructeur au PETR (Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux) afin de faire le point sur les 6 derniers mois.
- Installation cette semaine par Arnaud Coulomb du ventilateur à la salle des fêtes
- Il est possible de dissoudre le budget CCAS. deux solutions : soit le conserver soit le transférer au budget communal.

Séance levée à 22h45

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus